



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 38487

Texte de la question

M. Bernard Lesterlin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude bien légitime des professeurs de sciences économiques et sociales (SES) que suscite le projet de réforme du lycée d'enseignement général et technologique, et sur le devenir des sections, au lendemain des conclusions du rapport Guesnérie qui lui ont été remises début juillet dernier. Ces enseignants craignent que les élèves ne soient privés de connaissances indispensables à l'appréhension des logiques économiques, sociétales ou environnementales de notre temps. En effet, la filière SES offre de nombreux débouchés après le bac. Dans le projet actuel, l'enseignement des sciences économiques et sociales risque d'être marginalisé parmi de multiples modules semestriels optionnels en seconde (alors qu'il est découvert par 40 % des entrants en seconde), et de ne faire paradoxalement l'objet que de modules épars dans le cycle terminal du parcours « sciences de la société » alors que c'est une matière dominante dans la série ES. Pourtant le rapport Guesnérie, demandé par le ministère, recommande que tous les lycéens reçoivent un enseignement économique et social en seconde, c'est-à-dire d'intégrer cette discipline dans le « tronc commun ». Pour ce qui concerne les sections européennes, elles permettent au lycéen de développer une aptitude à la mobilité dans ses futures études supérieures (poursuivre ses études à l'étranger par le biais du programme Erasmus par exemple) ou dans le monde du travail (carrières commerciales, relations internationales). Il est inquiétant que rien, dans les éléments qui ont été livrés, concernant le projet de maquette des enseignements en seconde, ne ressemble aux heures d'enseignement que peuvent suivre les élèves en section européenne, ni *a fortiori* à un développement de ces enseignements. Que peuvent prévoir, par exemple, les collégiens de ces sections et leurs parents, ainsi que les collèges qui ont ou qui ouvrent des sections européennes ? Il lui demande de prendre en compte les inquiétudes des enseignants avant de fixer définitivement le contenu des enseignements qui seront dispensés en classe de seconde à l'issue de la réforme des lycées.

Texte de la réponse

Dans sa déclaration du 15 décembre 2008, le ministre de l'éducation nationale a fait part de sa décision de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, initialement prévue en classe de seconde à la rentrée 2009. Ce report répond à la volonté de laisser plus de temps pour discuter du contenu d'une réforme dont le caractère nécessaire est très largement admis. Le 15 janvier 2009, le ministre de l'éducation nationale a confié à M. Richard Descoings, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, le soin de poursuivre la concertation sur la réforme du lycée. Il s'agit, à l'issue de consultations avec toutes les parties prenantes du système éducatif (lycéens, enseignants, familles, société civile), de tracer les grandes lignes d'une évolution de l'organisation du lycée qui permette de répondre aux besoins des élèves et de promouvoir les conditions d'une réelle équité sociale dans l'accès aux études supérieures. Dans la lettre de mission, adressée à Richard Descoings, les grands axes autour desquels la réflexion devra s'articuler ont été précisés : renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements, particulièrement en classe de seconde ; rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les dominantes correspondant aux actuelles séries S, ES et L ;

mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, aussi bien en termes de méthodes de travail que d'orientation ; donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et dans l'organisation de leurs études. Richard Descoings doit remettre son rapport au ministre de l'éducation nationale en mai 2009, de manière à ce que la réforme puisse être mise en place dans de bonnes conditions à compter de la rentrée 2010. C'est dans ce cadre que seront traitées la question de la place des sciences économiques et sociales dans l'enseignement du lycée ainsi que celle du maintien de la filière ES.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Lesterlin](#)

Circonscription : Allier (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38487

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11050

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4629